L’émetteur des Cazes sera éteint définitivement en 2011

Soumis par Administrator
04-05-2010

En 2011 de nombreux foyers aveyronnais seront « en zone blanche » télévisuelle. Surtout à Saint-Affrique. Personne n’ose le dire !…

L’arrêt de la diffusion de la télévision en analogique remplacée par la télévision numérique terrestre (TNT), privera en effet certains de toute réception télé par antenne râteau.

L’émetteur Saint-Affrique 1 LES CAZES, pourtant premier à être installé pour couvrir la ville, sera éteint définitivement si la municipalité ne fait rien.

Les fréquences TNT pour Saint-Affrique ont été attribuées par le Conseil Supérieur de l’Audiovisuel (CSA) à TowerCast (filiale de la radio NRJ), pour l’émetteur de Puech Loudi (montagne des Anglais). Les CAZES appartiennent à TDF, non retenu comme opérateur TNT.

Le CSA m’a indiqué par écrit, et je le cite in extenso :
« Les éditeurs TNT autorisé par le CSA et les multiplex qui les regroupent sont tenus d’installer trois sites de diffusion à Saint-Affrique, couvrant respectivement le centre de l’agglomération, le sud et l’ouest de celle-ci, afin d’atteindre une couverture proche de celle obtenue en analogique par les trois émetteurs des Cazes, de choisissent librement leurs prestataires et leurs prestataires et leurs sites de diffusions, après appel d’offres. Dans le cas de Saint-Affrique, pour la couverture du centre de l’agglomération, tous les opérateurs de multiplex, après appels d’offres, ont choisi le site de Puech Loudi, proposé par TowerCast, plutôt que le site TDF des Cazes.
La situation actuelle est donc la conséquence des choix faits par les opérateurs de multiplex. Elle n’est par irréversible, ceux-ci conservant toujours la possibilité de revenir sur leurs choix initiaux et de demander au Conseil de les autoriser à modifier leurs conditions techniques de diffusion sur cette zone.
Par ailleurs, l’article 30-3 de la loi du 30/9/86 relative à la liberté de communication permet au CSA d’autoriser les collectivités locales qui lui en font la demande à installer des réémetteurs pour compléter la couverture TNT » (signé : Michel DONZELLE DGA du CSA).

Si rien n’est fait, les habitants qui ne peuvent être branchés pour cause de relief que sur LES CAZES, ne recevront plus la TV par antenne râteau.

Il est donc indispensable que la mairie fasse le nécessaire, comme le suggère le dernier alinéa de la lettre du CSA, pour équiper LES CAZES, relais historique de Saint-Affrique, en réémetteurs TNT.

source : Le Saint Affricain

Ecrire un commentaire